

Assemblée Générale extraordinaire du 22 juin 2024 14h Compte rendu

Le président introduit la proposition de modifications statutaires :

La proposition de modifications statutaires présentée a pour but de favoriser la présence d'universitaires au bureau (présence prévue de façon indispensable dans les statuts actuels), en ne les obligeant pas à occuper un poste associatif classique, sans l'empêcher cependant s'il le souhaite. Son rôle serait d'être le référent universitaire. De ce fait il est proposé de modifier les articles 13 et 14 des statuts en introduisant ce poste spécifique de référent universitaire. Ces modifications statutaires ont été approuvées par le CA du 16 avril 2024 après discussion.

Les modifications statutaires proposées à l'AG extraordinaire de ce jour sont :

- Article 13 actuel « Le CA élit en son sein un bureau, composé d'un président, un trésorier et un secrétaire, et éventuellement d'un vice-président, un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint. Un des membres du bureau doit être un universitaire qui sera le référent vis à vis d'Avignon Université ». La modification soumise au vote est d'ajouter à la fin de « Le CA élit en son sein un bureau, composé d'un président, un trésorier et un secrétaire, et éventuellement d'un vice-président, un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint », la phrase suivante « Si aucun de ces postes n'est pourvu par un universitaire, le bureau est complété par un universitaire membre du CA qui sera le référent vis-à-vis d'Avignon Université ».
- Article 14 définit le rôle de chacun des postes du bureau. La modification soumise au vote est d'ajouter à la fin de cet article le rôle du référent : "Le référent universitaire formalise la relation entre l'université et l'UPA en accord avec la convention entre l'UPA et l'université et le règlement intérieur d'Avignon Université"

Ces modifications ne suscitent aucun commentaire de la part de l'assemblée et sont approuvées à l'unanimité

Avignon le 22 juin 2024

Le président : Claude Soutif La trésorière : Barbara Le Gall